

Revenu minimum social garanti

Déclaration du groupe des Entreprises

Près de 9 millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté. Quelles qu'en soient les raisons, ce n'est acceptable par personne.

Clarifier, simplifier, donner de la cohérence à l'enchevêtrement de ces dispositifs, telle est l'ambition de cet avis. L'actualité a rendu l'exercice particulièrement périlleux. Il ne fallait pas se perdre dans la technique, ne pas refuser les questions de fond ! Et pour autant, ne pas rester au seul niveau des principes en ignorant les conséquences financières et les modalités pratiques.

La commission, sous la Présidence ô combien résiliente d'Alain Cordesse, nos rapporteuses, à l'opiniâtreté sans faille, Marie-Aleth Gard et Martine Vignau, ont su tracer la route entre ces deux écueils, évitant la caricature d'un monde qui se diviserait entre les généreux et les égoïstes, entre les réalistes et les rêveurs ou bien encore entre ceux qui veulent refaire le monde et ceux qui se résigneraient seulement à le voir tel qu'il est.

À quoi avons-nous abouti ? Aucune réponse facile ; pas de solution miracle ! Les conseillers participant ont bien compris que nous ne saurions épuiser le sujet en quelques semaines et sans pouvoir faire appel à des études précises pour en mesurer toutes les conséquences. Trop de conditions, trop de modes de calcul différents, trop de complexité pour des personnes déjà fragilisées. Les simplifications proposées devront permettre d'améliorer l'accessibilité du système autant que son acceptabilité sociale, tout en réduisant les coûts de sa gestion.

La commission a aussi acté le principe d'un accompagnement vers le retour à l'emploi. La question du RMSG pour les « Neets » ne peut se concevoir sans une action volontariste sur l'accès à la formation et l'insertion professionnelle. Faut-il rappeler que la première des dignités consiste à pouvoir vivre des fruits de son travail ? Ces points sont essentiels et beaucoup de personnes auditionnées ont insisté sur le fait que le RMSG ne pouvait être une fin en soi, mais plutôt une étape vers le retour à l'autonomie.

Il y a quelques semaines, notre assemblée votait une motion sur la lutte contre la grande pauvreté. Cet avis sur le RMSG se situe dans la continuité de ce vote. Il marque une étape sur le chemin de notre réflexion partagée sur la question de l'inclusion économique et sociale des personnes en grande précarité. Ouvert à ce débat, le groupe des entreprises a pris, et continuera de prendre toutes ses responsabilités.

Encore faut-il que les conditions nécessaires à la création massive d'emplois soient réunies. Les régimes sociaux devront sans doute redéfinir leurs équilibres économiques pour cela, en tenant compte de l'importance, actuellement, des déficits et dettes dont la charge pèse sur les perspectives de croissance. Pour toutes ces raisons, le groupe des entreprises a voté cet avis.